

Compte-Rendu Conseil de l'ED MathSTIC du 29 janvier 2018

Présent(e)s :

- **Collège 1 - Représentants des établissements et des unités de recherche**
 - o Philippe COUSSY, Mireille GARREAU, Stéphane LOISEAU, Christian PERSON, Mario SÜDHOLT
 - o Michel HURFIN, Piernicola BETTIOL, Eric MARCHAND, Olivier ROUX, Pascale SEBILLOT, Nicoletta TCHOU
- **Collège 2 - Représentants des personnels ingénieurs, administratifs ou techniciens**
 - o Delphine ROUSSE
- **Collège 3 – Représentants des doctorants**
 - o Alexandre HONORAT, Nicola COURTIAL, Thomas TOUBLANC, Marie-Josépha YOUSSEF, Ide Flore KENMOGNE
- **Collège 4 – Membres extérieurs**
 - o Michel CORRIOU, Jean-Paul DEPARTE (en visio), Thomas JENSEN

Excusé(e)s : Dominique PY, Karine BEAUCHARD (représentée par Nicoletta TCHOU), Vincent COLIN, Bernard JOUGA, Laurent LECOQ, Khouala BOUKIR (représentée par Nicolas COURTIAL), Eloïse DENIS-PECHARD

ORDRE DU JOUR :

1. Introduction et tour de table
 2. Approbation des propositions des membres externes
 3. Discussion sur le règlement intérieur et approbation
 4. Approbation de la commission des thèses et des cellules de site
 5. Les formations et approbation
 6. Proposition de gestion du budget et approbation
 7. Autres informations et dates des prochaines réunions
-

1. Introduction et tour de table

Dans un premier temps, le contexte de la création de l'école doctorale MathSTIC est rappelé : les quatre domaines, les disciplines couvertes, les établissements et les laboratoires partenaires, les 6 sites géographiques, le nombre de doctorants (environ 1100) et leur répartition sur les 6 sites, ainsi que la capacité d'encadrement de thèse. Les principales instances de l'ED sont également présentées : L'école des docteurs, le bureau de l'ED (constitué du directeur et des directeurs-adjoints), les gestionnaires de direction et de sites, les pôles doctoraux de site et le conseil de l'ED. Les principes de fonctionnement utilisés par le bureau de l'ED pour la période de transition (du passage des anciennes ED vers la nouvelle ED MathSTIC) ont été expliqués, en même temps que les travaux qui ont été réalisés jusqu'à présent par le bureau de l'ED.

Après (i) un rappel de l'article 9 du décret du 25 mai 2016 sur la composition et le rôle du conseil d'une école doctorale, (ii) un rappel des règles relatives à l'élection et à la nomination des membres du conseil établies par l'école des docteurs, (iii) une petite explication sur les critères qui ont gouverné les propositions des représentants de chaque collège, il s'en est suivi un tour de table qui a permis de présenter :

- Les 12 membres du collège 1, représentants des établissements et des unités de recherche
- Les 2 membres du collège 2, représentants des personnels Ingénieurs, administratifs ou techniciens
- Les 5 membres du collège 3, des élus doctorants et leurs suppléants

2. Approbation des membres externes

La nomination des membres extérieurs étant faite par le comité doctoral de l'Université Bretagne Loire sur proposition des membres des trois premiers collèges du conseil de l'école doctorale", les 5 membres extérieurs à l'école doctorale choisis parmi les personnalités qualifiées dans les domaines scientifiques et dans les secteurs socio-économiques concernés (Mathématiques et STIC) se sont ensuite présentés.

Les 4 membres extérieurs¹ (sur les 5 présentés) ont été soumis au vote auprès des membres des 3 premiers collèges pour approbation. Les membres des 3 premiers collèges ont approuvé à l'unanimité que ces 4 membres externes soient proposés pour nomination au comité doctoral de l'Université Bretagne Loire. Il s'agit de :

- JENSEN Thomas, Directeur du département de recherche NUMERIC de l'UBL
- DENIS-PECHARD Eloïse, Responsable chargée des TIC et Industries Culturelles et Créatives à ATLANPOLE, Nantes
- CORRIOU Michel, Directeur du domaine Réseaux & Sécurité, à l'Institut de Recherche Technologique (IRT B-Com), Rennes
- DEPARTE Jean-Paul, Ingénieur, Laboratoire d'électronique du centre de rééducation et de réadaptation fonctionnelles de Kerpape (CMRRF de Kerpape), Ploemeur

3. Approbation du règlement intérieur

Le fonctionnement d'une école doctorale est régi par son règlement intérieur. Chacun des articles de la proposition du règlement intérieur élaboré par le bureau de l'ED MathSTIC a été présenté et discuté. Les discussions ont abouti à des corrections, des modifications et des précisions qui ont été prises en compte pour bâtir une version finale qui a été soumise pour approbation au conseil de l'ED.

Le conseil de l'ED MathSTIC a approuvé à l'unanimité le règlement intérieur qui est joint à ce compte-rendu et qui est également disponible sur le site Web de l'ED MathSTIC à l'adresse suivante : <https://ed-mathstic.u-bretagneloire.fr/sites/default/files/u50/mathstic-reglement-interieur-2018.01.29.pdf>

¹ Un des membres extérieurs doit cependant confirmer sa participation au conseil de l'ED après s'assurer auprès de son service juridique de la possibilité de siéger au conseil. En cas de désistement un autre membre extérieur sera proposé par le bureau de l'ED et soumis pour approbation par voie électronique aux membres des 3 premiers collèges.

4. La commission des thèses et les cellules de site

4.1 La commission des thèses de l'ED MathSTIC

L'école doctorale est dotée d'une commission des thèses. Présidée par le directeur de l'école doctorale, elle a pour mission d'examiner (i) les demandes d'inscription à l'école doctorale (qualité académique du futur doctorant, respect des conditions de financement et d'encadrement, qualité du projet de thèse, etc.) et (ii) les demandes de soutenance de thèse (degré d'avancement du document de thèse au regard de la date de soutenance, conformité du choix des rapporteurs et du jury proposés à la réglementation nationale et aux recommandations de l'école doctorale, etc.). Elle peut être également sollicitée par le directeur ou les directeurs-adjoints de site pour expertiser les situations de réinscriptions délicates.

Elle est composée de chercheurs et enseignants-chercheurs habilités à diriger les recherches (HdR) représentant les disciplines et spécialités des laboratoires de l'école doctorale. Ils sont nommés par le conseil de l'école doctorale sur proposition du directeur de l'école.

La composition actuelle de la commission des thèses (cf. fichier joint) ainsi que son mode de fonctionnement ont été présentés aux membres du conseil. Le conseil de l'ED a approuvé à l'unanimité cette proposition.

4.2 Les cellules de site

Chaque site est doté d'une cellule de site. Une cellule de site permet au directeur-adjoint de site de porter dans le conseil de l'école doctorale et auprès du bureau de l'école la position partagée localement sur le site sur tous les aspects relatifs à l'école doctorale. Elle est aussi force de proposition vis-à-vis du conseil de l'école doctorale et pourra être à l'initiative d'actions locales.

Une cellule de site est composée du directeur adjoint de site et en répartition proportionnée et équilibrée de représentant(s) des établissements, des laboratoires et des doctorants du site. Elle peut également comporter des membres extérieurs à l'école doctorale choisis parmi les personnalités qualifiées, dans les domaines scientifiques et dans les secteurs socio-économiques du site.

Les directeurs-adjoints de site ont proposé la composition actuelle de leur cellule de site respective au conseil de l'école doctorale pour approbation. Toutes les cellules de site n'étant pas complètes, la composition complète de celles-ci sera soumise par voie électronique au conseil pour approbation.

5. Les formations disciplinaires

L'ensemble du dispositif de formations (incluant le catalogue de formations transversales proposé par l'école des docteurs et les pôles doctoraux de site, le catalogue des formations disciplinaires de l'ED MathSTIC, les formations hors catalogue, ainsi que les règles et procédures d'inscription et de validation des heures de formation, etc.) a été présenté aux membres du conseil.

Ce dispositif est disponible sur le site Web de l'ED MathSTIC à l'adresse suivante : <https://ed-mathstic.u-bretagne Loire.fr/sites/default/files/u50/formations-complementaires-mathstic-regles-procedures.2017-12-2017.pdf>

Le conseil de l'ED a approuvé à l'unanimité ce dispositif de formations transversales et disciplinaires.

6. Gestion du budget

Une proposition de gestion prévisionnelle du budget de l'école doctorale a été présentée aux membres du conseil de l'ED. Les grandes lignes sont résumées ci-dessous :

- Une dotation pour le site de direction de 40% * (Total Recette)
 - o Cette dotation servirait pour financer :
 - Les frais de gestion de l'ED, Communication, etc.
 - Les formations disciplinaires multi-sites, les contributions financières aux écoles d'été/hiver à destination des doctorants de l'ED, etc.
 - Le financement de mobilités internationales pour les doctorants
- Un plafond par site de $(1\% + (\text{Ratio-nb-doct1-2-3} * (54\%))) * (\text{Total recette})$, où Ratio-nb-doct1-2-3 représente le ratio (nombre de doctorants de 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} année du site) / (nombre total de doctorants de 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} année de l'ED MathSTIC)
 - o Ce plafond du site permet de couvrir tous les frais du site :
 - Les formations disciplinaires sur le site
 - Les participations aux Doctoriales et contributions financières aux manifestations scientifiques sur site ou d'associations/initiatives de doctorants, etc.
 - Les frais de déplacement de l'équipe de direction du site

Le conseil de l'ED a approuvé à l'unanimité la proposition de gestion prévisionnelle du budget de l'école doctorale.

7. Avis du conseil de l'ED sur la nomination des directeurs adjoints et du directeur de l'ED

Conformément aux articles 2 et 3 du règlement intérieur de l'ED, le directeur de l'école doctorale et les directeurs-adjoints de site sont nommés par le Président de l'UBL après désignation conjointe par les chefs des établissements accrédités sur proposition du comité doctoral et après avis du conseil de l'école doctorale, du conseil académique de l'Université Bretagne Loire et des commissions de la recherche des établissements accrédités ou des instances qui en tiennent lieu. Ils sont nommés pour la durée de l'accréditation de l'école doctorale. Leur mandat peut être renouvelé une fois au plus.

Il a été proposé aux membres du conseil de l'ED de reconduire pour le contrat quinquennal le directeur actuel (César VIHO) et les directeurs-adjoints de site actuels (Stéphane Loiseau pour le site d'Angers, Christian Person pour le site Brest, Dominique Py pour le site du Mans, Philippe Coussy pour le site de Lorient-Vannes, Mario Südholt pour le site de Nantes, et Mireille Garreau pour le site de Rennes).

Le conseil de l'ED a approuvé à l'unanimité la proposition ci-dessus qui sera transmise par le directeur de l'ED au comité doctoral de l'UBL.

8. Informations diverses et prochaines réunions

Le conseil a été informé du calendrier prévisionnel des événements concernant l'ED MathSTIC et des réunions suivantes :

- En février-Mars
 - Réunion de l'école des docteurs : 9 février 2018, à Nantes
 - 1ère Réunion des cellules de site sur chaque site
 - Réunion du bureau (avec les gestionnaires de site)
 - La direction de l'ED envisage un tour des sites de l'ED incluant si possible :
 - Une réunion avec les gestionnaires de site (mode de fonctionnement et d'interaction inter-ED, Explication et mise en œuvre des outils pour la commission des thèses)
 - Une rencontre et réunion d'information à destination des chercheurs et enseignants-chercheurs et des doctorants du site
- Prochaines réunions du conseil de l'ED
 - Mi-Avril :
 - Ordre du jour prévisionnel : Bilan à des actions de l'ED sur le 1^{er} semestre, approbation des jurys des concours, etc.
 - Début juillet :
 - Ordre du jour prévisionnel : Résultat des concours et approbation des recrutements, point sur les formations et les mobilités, etc.